

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 9. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclamés... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

22 Juin 1882.

Chronique générale.

Enfin, la conférence va s'ouvrir : où ? peu importe ! mais qu'elle essaie d'en finir avec les difficultés pendantes.

Ces difficultés sont connues ; nous n'en signalerons que deux. La première, et la plus importante, est l'abstention de la Porte, qui pourra bien laisser prendre toutes les décisions, mais qui ne sera pas engagée et fera ensuite ce qu'elle voudra.

Ce beau projet nous est connu depuis deux jours.

Nous ne parlons ici que des difficultés principales qui apparaissent au premier abord. Il en est une foule d'autres moins patentes, mais tout aussi graves, qui peuvent naître des compétitions entre les puissances, et qu'on prévoit facilement.

Que la conférence se réunisse, n'importe où, et surtout qu'elle mène à bonne fin sa tâche ardue. Mais quand nous considérons l'état de l'Europe, nous nous prenons à douter de son succès ; — et quand nous considérons l'état de la France, abaissée et avilie aux yeux du monde par la République, nous nous disons avec angoisse que tout arrangement, bon ou mauvais, sera toujours conclu aux dépens de nos intérêts, de notre influence séculaire en Orient et de notre honneur national.

La conférence se réunira-t-elle ? Le National a reçu de Vienne la dépêche suivante :

« La réunion de la conférence est devenue

problématique par suite du refus nouveau de la Porte. »

D'autre part, le Temps a reçu également de Vienne cette autre dépêche qui confirme celle du National :

« Par suite de l'attitude malveillante de la Porte et de son refus énergique de se mettre en rapports avec la conférence, l'adhésion des autres cabinets n'est pas encore définitive. On attend de nouvelles propositions de la France et de l'Angleterre. »

Enfin, les journaux du soir publient cette dépêche, datée de Constantinople, 21 juin :

« La conférence, composée des ambassadeurs des grandes puissances, tiendra demain sa première réunion. »

En tous cas, on doit s'attendre à un retard.

La République française prévoit que la conférence de Constantinople pourrait bien se séparer sans avoir rien décidé, la vallée du Nil deviendrait alors inhabitable pour les Européens ; elle serait le foyer le plus actif du fanatisme musulman.

Le XIX^e Siècle espère que la volonté des puissances notifiées à l'Egypte suffira au rétablissement de l'ordre, sinon la France et l'Angleterre seront chargées d'intervenir.

On télégraphie de Londres, 21 juin :

« Deux transports chargés de torpilles et de munitions sont arrivés en rade d'Alexandrie. L'amiral Seymour menace de faire sauter Alexandrie si les insultes envers les Anglais recommencent. »

Nous avons remarqué, dit l'Union, que l'Allemagne, seule entre toutes les puissances, n'avait pas envoyé de vaisseau devant Alexandrie, quoique la colonie allemande en Egypte ait une certaine importance.

Nous lisons à ce sujet dans le Fanfulla :

« En attendant l'arrivée d'un cuirassé allemand à Alexandrie, la protection des Allemands résidant dans cette ville reste

confiée au commandant du cuirassé italien. C'est là une nouvelle preuve de la confiance réciproque qui règne entre l'Allemagne et l'Italie. »

Le roi Humbert a été choisi pour parrain de l'arrière-petit-fils de l'empereur Guillaume ; aujourd'hui, c'est à l'Italie que l'Allemagne confie la protection de ses nationaux.

Il y a dans ces faits un témoignage assez significatif du rapprochement qui s'est opéré, depuis l'affaire de Tunis, entre le Quirinal et Berlin.

TUNISIE.

On écrit de Tripoli :

« Vous ne vous doutiez jamais des bruits qui circulent en ce moment à Tripoli. »

« Le Sultan a infligé à la France une amende de dix millions de livres sterling pour avoir troublé le repos des Tunisiens, et indemnisé les bons musulmans qui ont été obligés d'émigrer en Tripolitaine pour ne pas se salir au contact des chrétiens. »

« Ils annoncent aussi que les colonnes du général Logerot ont fui épouvantées vers la mer pour se rembarquer, dès qu'elles ont appris que la frégate cuirassée turque avait porté des bataillons sur le rivage des Biban. »

« En ce moment, la même frégate cuirassée se prépare encore à partir, pour porter troupes au même endroit. »

« Les caïds tunisiens qui sont dans notre ville sont en joie, parce que le Férik leur a promis de partir à leur tête avant un mois pour replacer chacun d'eux dans son commandement. »

« On dit aussi que le derviche Sidi-Hamza-Zaffer, envoyé par le Sultan pour prêcher la guerre sainte, va faire réquisitionner toutes les voitures de Tripoli avec les Maltais qui les conduisent pour porter les marabouts ses collègues, qui doivent l'accompagner dans la conquête de la Tunisie. »

» Dans les cafés maures et les souks, on se paie des tasses de café de réjouissance en l'honneur des habitants d'Alexandrie, qui ont réussi à faire entrer les escadres française et anglaise dans le canal de Suez, puis ont bouché avec du sable l'entrée et la sortie et les tiennent tous prisonniers.

» Vous jugez de l'état des esprits, et, par-dessus le marché, le Férik, accompagné d'Ali-ben-Amar, de Ben-Youssef et d'une foule d'autres révoltés de la même trempe, visite ses batteries et fait faire l'exercice du canon devant eux pour leur prouver que si les chrétiens s'approchent, ils seront foudroyés.

» Au dernier moment, on annonce que cinq vaisseaux cuirassés turcs sont en route pour Tunis, portant Kéréddine, qui est nommé pacha de la Tunisie. »

ÉTRANGER

ESPAGNE. — On écrit de Biarritz, 20 juin :

« Je suis en mesure de donner un formel démenti aux informations de l'Agence Havas datées de Madrid, le 17 juin. »

« Ces informations signalaient une agitation carliste sur la frontière de la Catalogne. Or, l'agitation, si elle existe, est républicaine, fédéraliste ou serraniste, et elle pourra servir de prétexte à la concentration des troupes alphonisistes aux portes de la France. »

« Les carlistes restent, par ordre, étrangers à tout mouvement. »

ITALIE. — Les journaux de Turin nous apprennent un fait grave qu'ont vu les dépêches Havas et qui a eu pour théâtre la grande salle de l'Université.

On célébrait la mémoire de Garibaldi en présence de toutes les autorités et sous la présidence d'un prince de la maison de Savoie, le prince de Carignan.

Par deux fois, quand la musique a com-

le démenti involontaire de ses yeux, Carmen se fût crue un objet de haine pour celui qu'elle aimait. La pauvre enfant ne se soutenait plus que par un effort de volonté. Le feu de la fièvre brillait dans ses grands yeux noirs autour desquels un cercle de bistre allait s'élargissant chaque jour, et Philoctète qui adorerait comme une madone, depuis qu'elle avait prodigué ses soins à son capitaine, celle dont Assaverte l'avait fait un instant géolier, se sentait parfois des mouvements de colère contre Montméral, aux rudesses duquel il attribuait le dépérissement de la jeune fille.

Ce n'était pas seulement cependant une souffrance morale qui minait Carmen.

A la fin d'une journée où la chaleur avait été excessive, — deux semaines environ s'étaient écoulées depuis la disparition de Ben-Haret et de Boisville, — le capitaine appela Philoctète.

— Je meurs de soif, dit-il, et ces linges desséchés qui serrent mon front me causent une souffrance intolérable. Donne-moi de l'eau.

Philoctète sortit sans répondre. Depuis trois jours, la ration d'eau avait été encore réduite.

A peine maintenant en distribuait-on le matin, à chaque personne, un litre sur lequel il fallait prélever l'eau nécessaire à la cuisson des aliments.

Philoctète avait seurnoisement rogné sa propre ration pour augmenter celle de son capitaine et maintenir à peu près humides les compresses de

nuât le nombre de bouches inutiles, en laissant les chevaux debout et en abattant les Chambas.

N'étaient-ce pas ces gueux qui avaient fendu la tête de son capitaine, si profondément qu'il n'avait pas encore recouvré la raison ?

En effet, malgré les soins constants de Carmen et de Djemmaah, Montméral restait en proie à un délire effrayant. A chaque instant, dans son rêve fiévreux, il retraçait, comme s'il y eût réellement assisté, la scène de la géolè où son père avait péri.

Il prononçait avec des cris déchirants le nom de sa mère.

Puis Carmen, penchée sur lui, l'entendait avec stupeur joindre son propre nom à des noms qui lui étaient inconnus, comme ceux de Deris et d'Assaverte.

Comment pouvait-elle être mêlée à ces scènes sanglantes, à ces haines dont le souvenir enflammait le cerveau du malade ?

Pourquoi la voix de Montméral prononçait-elle ce nom de Carmen, tantôt avec des inflexions de tendresse, tantôt avec des accents de colère ?

José avait bien raconté à sa sœur la rencontre du capitaine et de leur père chez le commandant du Fort-Neuf et la froideur hostile avec laquelle Montméral avait répondu aux paroles affectueuses d'Antonio Ruscada, mais José pas plus que Carmen n'avaient jamais entendu prononcer le nom de Deris et ne pouvaient soupçonner que leur père

était le véritable objet des malédictions dont le capitaine, dans ses rêves enfiévrés, chargeait Deris.

Peu à peu, cependant, le calme revint à Montméral. La plaie de son front se refermait et la fièvre tomba.

Il se put rendre compte des soins que lui prodiguait cette jeune fille dont le premier aspect l'avait malgré lui si étrangement ému, mais une lutte douloureuse s'engagea alors dans son esprit entre l'amour qui venait et sa haine pour la famille à laquelle appartenait Carmen.

Cette lutte intérieure se traduisait au dehors par des changements incessants dans l'attitude de Montméral vis-à-vis de Carmen.

Tantôt il accueillait la jeune fille avec rudesse, répondait à ses questions avec cet accent que Philoctète nommait « sa voix des mauvais jours », tantôt il s'inquiétait lorsqu'elle était absente trop longtemps et la suivait, dès qu'elle entrait sous la tente, d'un regard où elle pouvait lire une affection chaque jour plus profonde.

Quelle est la femme qui ne sait pas deviner du premier coup d'œil la tendresse qu'elle inspire ?

Ces brusques changements de Montméral, Carmen les attribuait à la fièvre. Cependant la rudesse de son accueil augmentait à mesure que revenaient ses forces.

Il semblait qu'il puisât dans ce retour à la santé plus d'énergie pour combattre son amour, et sans

Feuilleton de l'Écho Saumurois. LE CONGE DU CAPITAINE Par Édouard GRIMBLON.

XXVI. COMUS BLESSÉS. (Suite.)

Philoctète hurla de rage et allait se précipiter sur les Chambas lorsque celui-ci étendit le bras et montra au Gascon sept ou huit chevaux qui se débattaient devant les tentes de leurs maîtres dans les convulsions de l'agonie.

En même temps il lui désignait la citerne presque épuisée.

Pour diminuer le nombre des bouches inutiles, le chef Chambas venait de faire abattre les chevaux qui avaient reçu une blessure quelconque pendant le combat.

Cette mesure est de celles que les Arabes ne prennent qu'à la dernière extrémité, car ils s'enorgueillissent des blessures reçues à la guerre par leurs chevaux autant que de celles qu'eux-mêmes reçoivent.

Philoctète dut renfermer sa colère, encore qu'en son âme et conscience il eût préféré qu'on dimi-

mené la Marche royale, des sifflets ont éclaté, énergiques et persévérants.

L'Observateur romain dit à ce sujet :

« Préfet, recteur et syndic auront sans doute pensé avec amertume à leurs complaisances pour les radicaux, à leurs poignées de main, aux encouragements prodigués alors qu'il s'agissait des fameuses démonstrations contre Pie IX et contre l'église de Saint-Sécond. Voilà les fruits !
» Qui sème le vent récolte la tempête ! »

IRLANDE. — On écrit de Dublin, 19 juin, que, dans la crainte d'une tentative de soulèvement, des ordres ont été donnés pour interdire aux civils, dans toute l'Irlande, l'entrée des casernes.

Le nombre des sentinelles est doublé pendant la journée, et le nombre des patrouilles quadruplé pendant la nuit. Toutes les précautions sont prises pour s'opposer à l'introduction de matières explosibles dans les casernes.

ALLEMAGNE. — Une nouvelle grave, si elle est exacte.

On dit que la cession du duché de Luxembourg est un fait accompli. M. de Bismarck donnerait à la Hollande une indemnité de 400 millions et, en outre, une population équivalente sur les confins de la Frise orientale, dont les habitants parlent hollandais.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 juin.

L'amélioration de la veille se maintient. La haute Banque vient seconder tous les efforts faits en vue de soutenir le marché. Tout au moins faut-il que la spéculation agisse avec sagesse et ne s'avance pas trop, car une rechute dans les conditions actuelles où se trouve la place serait fatale.

Les fonds publics sont en reprise sur la clôture d'hier : 3 0/0, 81.60 et 82.70 ; amortissable, 82.57 et 82.70 ; 5 0/0, 114.92 et 115.02.

Les fonds internationaux s'améliorent : Turc 5 0/0, 12.10 ; Egypte 6 0/0, 296.25.

Les établissements de crédit ont tendance à se relever, mais c'est peu à peu seulement qu'on pourra constater une amélioration sérieuse.

La Banque de France gagne 10 c. à 5,380.

Sur la Banque de Paris, on s'avance à 1,180 et 1,185.

Le Crédit Foncier est en progrès sensible à 1,310. L'assemblée générale des actionnaires, qui a eu lieu hier, a approuvé à une grande majorité le traité de fusion passé avec la Banque Hypothécaire.

Le Crédit Foncier reste donc la seule institution de crédit chargée des opérations hypothécaires en France. On peut s'attendre à un développement considérable de ses affaires. Les obligations foncières continueront à être les valeurs favorites de l'épargne et fourniront à la société les fonds nécessaires pour faire face à cet accroissement de demandes de prêts.

La société Malétra a créé dix mille obligations hypothécaires que la Banque Nouvelle émet en ce moment. Ces obligations émises à 485 francs rapportent 25 francs par an. Un coupon de 12.50 sera payé le 1^{er} juillet. Il est impossible de trouver un placement plus sûr et plus rémunérateur.

Les demandes sont très actives sur les actions du Comptoir Industriel de France et des Colonies. Le conseil a décidé qu'il serait payé un acompte de 12.50 sur l'exercice en cours.

Le coupon n° 2 des obligations des Messageries Fluviales de Cochinchine sera payé le 1^{er} juillet à raison de 6 fr. 99 net au Comptoir Industriel de France et des Colonies.

son front ; il s'étonnait cependant au réveil de voir ces linges encore mouillés et de ne pas entendre Montméral qui brûlait la fièvre demander plus souvent à boire.

Mais, ce jour-là, Philoctète voyant son officier moins accablé et dévoré lui-même par une soif ardente, avait épuisé sa provision. Il lui était impossible de satisfaire à la demande de Montméral.

Vainement eut-il parcouru tout le douar pour trouver de l'eau. La citerne presque à sec était plus sévèrement gardée que jamais et on eût eu plus de chance de recevoir une réponse favorable en demandant à son voisin une pinte de sang qu'une goutte d'eau.

Philoctète se reprochait comme un crime ce qu'il nommait sa gourmandise et son égoïsme. Pauvre garçon dont la blessure était à peine fermée et que, lui aussi, la soif commençait à étouffer !

Il s'était jeté à terre le long de la tente et songeait aux moyens de tromper la vigilance des sentinelles et de puiser à la citerne, lorsqu'une robe le frôla. Il releva la tête et vit Carmen soulever la toile d'entrée de la tente.

Elle tenait à la main le petit bidon de campagne dans lequel, le matin, on mesurait à chacun la ration.

(A suivre.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décision ministérielle du 6 juin 1882, M. Papillon, médecin principal de 1^{re} classe aux salles militaires de l'hospice civil de Grenoble, passe à l'École d'application de cavalerie de Saumur.

Au 43^e concours départemental qui vient d'avoir lieu à Angers, M. Fozellier, de Saumur, a obtenu la première médaille d'argent pour ses machines à battre à vapeur pouvant être employées par la petite culture.

C'est hier, 21 juin, à 4 heures 26 après midi, qu'a commencé officiellement l'été, qui durera jusqu'au 23 septembre, à 3 heures 47 du matin. Du 20 au 23, le jour est stationnaire de 3 heures 58 du matin à 8 heures 5 du soir. Le 24, il y aura diminution d'une minute le matin ; puis quatre jours stationnaires. A partir du 27, les jours diminueront progressivement.

Puisse la saison qui commence être entièrement propice aux moissons !

A cette occasion, voici quelques proverbes ruraux :

Le vingt juin, jour de saint Sylvestre,
Est le plus long jour de lumière.
Au vingt juin soleil en son plein,
Au vingt décembre à son déclin.
Eau de saint Jean ôte le vin,
Et ne nous donne pas de pain.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Ensemble de la proposition de loi relative au rétablissement du divorce (adopté par 324 voix contre 138).

Ont voté pour : MM. Benoist, Bury, Maillé (Alexis).

Ont voté contre : MM. le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland, le comte de Terves.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Lundi prochain, le public saumurois sera à même d'applaudir une jeune compatriote qui paraîtra pour la première fois sur notre scène.

M^{lle} Marie Chalou, enfant de Saumur, a quitté sa ville natale pour entrer au théâtre, et, dès le début, elle a fait preuve d'un véritable talent.

Elle a joué avec beaucoup d'éclat sur les théâtres de Lille, Amiens, Saint-Germain, Versailles, et tient aujourd'hui un des premiers rangs au théâtre des Variétés. Déjà excellente Déjazet, elle aborde avec un succès constant tous les rôles de la célèbre artiste.

Lundi prochain, elle interprétera sur notre scène : *Les Premières Armes de Richelieu*, comédie en deux actes, de Bayard et Dumanoir ; *Les Charbonniers*, opérette en un acte, paroles de Philippe Gill, musique de Costé.

M^{lle} Marie Chalou est accompagnée de plusieurs artistes de mérite, entr'autres M^{me} Eugénie Petit, premier rôle de la Gaité, M. Hach, du même théâtre, et M. Raphaël Labrosse, pianiste distingué, premier prix du Conservatoire.

Le spectacle commencera par : *Au pied du mur*, comédie en un acte, de M. Emile de Najac.

Nous pensons que la salle sera pleine et que personne ne laissera échapper l'occasion d'applaudir une jeune compatriote, riche d'avenir.

Conseil municipal de Saumur.

Séance du 22 mai 1882.

Présidence de M. Combiér, maire.

Étaient présents : MM. Poitou, Delamarre, Bidault, Boret, Neveu, Poitevin, Rivain, Goulard, Guédon, Deschamps, Vinsonneau, Girandier, Feignoux, Combiér, Roland, de Cordose, Renou, Le Blaye, Besnard, Pétou et Perreau ; les autres membres sont absents pour causes motivées.

M. Perreau, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

M. le Maire invite M. Feignoux, rapporteur de la Commission du budget, à donner lecture de son rapport.

M. FEIGNOUX s'exprime ainsi :

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter, au nom de la Commission du budget, le rapport sur

le budget additionnel de 1882, qui vous a été distribué par l'Administration municipale le 8 mai courant, ainsi que sur les budgets du Collège, des Hospices, du Bureau de bienfaisance, celui de la Fabrique de la paroisse des Ponts. Les budgets des autres paroisses ne nous ont pas été remis.

Le compte administratif qui nous a été présenté par M. le Maire se trouve en parfaite concordance avec le compte de gestion du Receveur municipal, lesquels présentent un excédant de recettes de 42,412 fr. 27 qui se trouvera reporté au budget additionnel 1882. Nous vous proposons d'approuver ces deux comptes.

L'état des taxes irrécouvrables, comprises au rôle de 1880, présenté par M. le Receveur municipal, montre un déficit sur les recettes prévues au budget additionnel de 1881 de 159 fr. 27. D'après les explications fournies par ce comptable et les pièces données à l'appui de cet état, il lui sera impossible d'opérer ces recouvrements par suite de l'insolvabilité des débiteurs ; nous vous demandons donc de donner décharge au Receveur municipal de la somme de 159 fr. 27.

Chapitre additionnel au budget de 1882.

RECETTES.

SECTION 1^{re}. — REPORTS.

Au paragraphe 1^{er} de cette section figure un excédant sur les recettes prévues aux budgets de 1881 de 53,504 fr. 03.

Nous vous ferons remarquer, messieurs, que par suite d'une très-grande surveillance exercée par le personnel des octrois, les droits sur charrettes figurant au n° 28 présentent un excédant de recettes de 370 fr., tandis que, les autres années, ce produit se soldait toujours par un déficit.

Au paragraphe 2 figure le déficit sur recettes prévues se montant à 23,994 fr. 73. Dans ce déficit, nous voyons sur la ferme des biens communaux une perte de 105 francs qui s'explique de la manière suivante :

1^o Le fermage de l'herbe du chemin de Baigneux figure au budget pour 50 fr., tandis qu'il n'a été possible de l'affermier en 1881 que 35 fr., d'où déficit : 15 fr. ;

2^o La location faite au sieur Rousseau d'un local à l'Abattoir ayant été résiliée, il y a donc un déficit de 60 fr. représentant la somme portée au budget ;

3^o La ferme du terrain Delaveau, situé rue de Poitiers, a été portée à tort au budget de 1881 pour une somme de 20 fr., ce terrain ayant été incorporé à la voie publique ;

4^o La location de la maison des Frères n'est que de 410 fr. ; le budget portant cette location à 450 fr., d'où un déficit de 40 fr.

Total du déficit : 135 fr.

Une recette n'avait pas été prévue au budget pour la location des pavillons du Pont-Fouchard ; cette location était de 30 fr. ; le déficit réel sur les recettes prévues est donc de 105 fr.

Sur le n° 5 — Collège de filles — vous remarquerez un déficit sur les recettes prévues de 5,000 fr. ; ce déficit s'explique ainsi :

Lors de la confection du budget additionnel de 1881, le Conseil municipal portait en prévision de recettes la somme de 5,000 fr., pensant que la rétribution collégiale s'éleverait à ce chiffre et que cette somme serait encaissée par la Ville, qui serait chargée de payer les dépenses ; mais le Collège de jeunes filles, ayant une gestion distincte, fut subrogé dans tous les droits et charges de la Ville.

Cette somme de 5,000 fr., prévue dans les recettes, n'ayant pas été encaissée, doit figurer comme déficit dans les recettes prévues.

En réalité, ce déficit n'existe pas pour la Ville, puisqu'elle n'a pas eu à payer les dépenses de ce Collège.

Sous le n° 6 figure, comme déficit, une somme de 3,500 fr., représentant la solde de la subvention accordée par l'Etat pour les travaux d'amélioration au Collège des garçons.

Cette somme n'ayant pu être touchée avant le 31 mars 1882, doit figurer en déficit sur les recettes prévues en 1881 ; elle figurera donc dans les recettes prévues au présent budget, mais seulement pour une somme de 3,000 fr., le chiffre de 3,500 ayant été porté par erreur, l'Etat n'ayant accordé qu'une subvention de 3,000 fr. au lieu de 3,500 fr.

Au n° 42 de ce paragraphe, nous trouvons un déficit de 42,364 fr. 38, représentant la

part due par les propriétaires dans la répartition des trottoirs. Comme nous vous le faisons remarquer, cette somme est restée dans les restes à recouvrer sur l'exercice 1881, et nous avons sur l'exercice 1882, qu'elle sera payée en 1882, M. l'Architecte devant fournir incessamment aux propriétaires le montant de leur quote-part dans ces travaux.

L'excédant de recettes prévues est donc de 29,542 fr. 30, le montant des recettes prévues étant de 434,330 fr. 58.

Le total des recettes effectuées s'élève à 540,842 fr. 88.

Les dépenses totales autorisées s'élèvent à 508,476 fr. 40, sur lesquelles il y a à déduire : 1^o crédits annulés faute d'emploi, 6,526 fr. 20 ; 2^o crédits n'ayant pas été réglés avant le 31 mars 1882, et qui figureront au présent budget, 332,249 fr. 59.

Reste, dépenses réglées et payées, 441,701 fr. 64, d'où un excédant de recettes effectuées sur les dépenses payées de 42,412 fr. 27.

Nous avons remarqué que les crédits annulés faute d'emploi portent principalement sur les prévisions de dépenses après :

1^o Octroi (dépenses diverses) : somme prévue, 48,740 fr. ; dépenses effectuées, 47,884 fr. 88. — Différence, 855 fr. 42.

2^o Eclairage public : provision, 25,000 francs ; dépenses, 23,804 fr. 72. — Différence, 1,198 fr. 28.

3^o Frais de casernement : somme prévue, 40,200 ; dépense, 9,237 fr. 60. — Différence, 962.40.

Cette différence provient de la suppression des cavaliers-élèves et de la garnison du Château.

4^o Entretien du poste du théâtre ; ce vice ayant été supprimé par circulaire ministérielle, la dépense de 500 fr. prévue au budget n'a été que de 100 fr., d'où une différence de 400 fr.

5^o Collège de garçons : provision, 20,000 fr. ; dépenses, 19,461 fr. 68, d'où une différence de 538 fr. 39. Cette différence provient de la vacance d'emplois de certains professeurs pendant l'exercice 1881.

6^o Secours à l'école de la rue Duncan, 500 fr. Par suite de la laïcisation des écoles communales, l'école de la rue Duncan a été supprimée, et, par conséquent, le crédit prévu a été sans emploi.

Il y a lieu d'ajouter à l'excédant de recettes ci-dessus :

1^o Les restes à recouvrer de l'exercice 1881, s'élevant à 16,493 fr. 88, formés de différentes recettes figurant comme déficit au paragraphe 2 de la section 1^{re} du présent budget.

2^o Les recettes nouvelles portées au budget 1882, s'élevant à 6,002 fr. 76, représentant les subventions accordées par l'Etat en 1882 pour nos deux collèges.

Il y a lieu d'ajouter à cette section de recettes une somme de 300 fr. qui ne figure pas sur le budget additionnel présenté à l'Administration et représentant la subvention à payer par M. Pailu, limonadier de Saumur, pour le droit d'exploitation du théâtre en 1882.

3^o Et diverses recettes supplémentaires détaillées à la section 14¹, s'élevant à 2,223 fr. 75.

Le total des recettes à porter au budget additionnel de 1882 est donc de 540,842 fr. 88.

TITRE II. — DÉPENSES.

Le total des dépenses de la 1^{re} section, présentant les crédits à régler sur l'exercice 1881, s'élève à 508,476 fr. 40.

Dépenses nouvelles, 5,717 fr. 89.

L'ouverture de ces crédits résulte de décisions spéciales du Conseil, émis dans ses séances des 4 janvier et 6 février dernier ; nous vous donc pas à examiner de nouveau la portée de chacun d'eux, ni l'emploi qui doit en être fait.

Le crédit figurant cependant sous le n° 34 pour augmentation du traitement de musique, s'élevant à 200 fr., devra être porté comme augmentation à la subvention accordée au Collège communal de garçons pour le traitement de ce professeur étant au budget dudit établissement.

Dépenses supplémentaires, 36,079 fr. 94.

Sous le n° 34, figure un crédit de 4,000 francs pour solde des travaux du règlement des rues.

Le règlement général des travaux de voirie a été fait par M. l'Architecte depuis la confection du budget additionnel, démontrant

Faits divers.

COUR D'ASSISES DES VOSGES.

Le pompier incendiaire.

La cour d'assises des Vosges vient de condamner à mort un nommé Fourquin, pour crime d'incendie.

Fourquin est incendiaire d'un genre tout à fait spécial.

Il était caporal de sapeurs-pompiers et il avait l'idée fixe d'obtenir sinon la croix d'honneur, du moins une médaille de sauvetage.

C'est dans ce but qu'il a mis, depuis quelques années, le feu à treize maisons. Aussitôt que le sinistre avait éclaté, il courait revêtir son uniforme de pompier et il ne reculait devant aucun danger pour sauver les victimes.

Fourquin finit par se faire surprendre au moment où il allumait, dans une grange, son quatorzième incendie, et on l'arrêta.

Cet étrange criminel était défendu par M. Baheux, du barreau de Nancy.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE PAR DÉCRET EN 1864 CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS

- AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS: Agen. — Aix. — Alais. — Albi. — Alençon. — Amiens. — Angers. — Angoulême. — Annecy. — Annonay. — Apt. — Arles. — Arras. — Auch. — Aurillac. — Auxerre. — Avignon. — Bar-le-Duc. — Bayonne. — Beauvais. — Besançon. — Béziers. — Blois. — Bordeaux. — Boulogne-sur-Mer. — Bourges. — Brest. — Brive. — Caen. — Cahors. — Cambrai. — Carcassonne. — Carpentras. — Castres. — Celles. — Chalon-sur-Saône. — Châlons-sur-Marne. — Chartres. — Châteauroux. — Chaumont. — Cherbourg. — Clermont-Ferrand. — Dax. — Dieppe. — Dijon. — Douai. — Dreux. — Dunkerque. — Elbeuf. — Epervain. — Epinal. — Fontainebleau. — Gaillac. — Grenoble. — Havre (le). — Honfleur. — La Rochelle. — Laval. — Lille. — Limoges. — Lisieux. — Lodève. — Lorient. — Lyon. — Mâcon. — Mans (le). — Marmande. — Marseille. — Montauban. — Montargis. — Montluçon. — Montpellier. — Moulins. — Nancy. — Nantes. — Narbonne. — Nevers. — Nice. — Nîmes. — Niort. — Orléans. — Pau. — Périgueux. — Perpignan. — Poitiers. — Puy (le). — Reims. — Rennes. — Rive-de-Gier. — Roanne. — Rodez. — Roubaix. — Rouen. — Saint-Brieuc. — Saint-Etienne. — Saint-Germain-en-Laye. — Saint-Lô. — Saint-Malo. — Saint-Quentin. — Saumur. — Sedan. — Sens. — Tarbes. — Thiers. — Toulon. — Toulouse. — Tours. — Troyes. — Valence. — Valenciennes. — Versailles. — Vichy.

- AGENCES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALSACIENNE DE BANQUE: Colmar. — Guebwiller. — Metz. — Mulhouse. — Strasbourg.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons de la Cie de l'Ouest et de la Cie Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — BILLETS DE CRÉDIT CIRCULAIRES. — Encasement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

LES FRÈRES MAHON, médecins spécialistes des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et Cie, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Épiciers. (346)

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

au beau milieu d'un champ de blé, mais je file de suite, en faisant des bonds effrayants avec une rapidité vertigineuse à travers les haies et les arbres. Je comprends que je suis en péril, lorsque je ressens une secousse épouvantable. Je passe avec ma nacelle à travers un châtaignier, et mon grappin s'y prend; ma nacelle frappe au milieu d'un autre châtaignier, et le ballon éclate en mille pièces! Je me trouve suspendu dans ma nacelle, au milieu des branches, et retenu par les mailles du filet; le vent achève son œuvre de destruction et mon brave ballon continue à se lacérer.

Je fais le sauvetage de ce qui peut me servir encore et j'arrive à reprendre mon filet et toutes les parties solides de mon aérostat; toute l'étoffe est seule perdue.

Malgré la perte que je viens de faire et que je peux évaluer à la somme de 4,200 francs, je me trouve heureux d'être revenu sain et sauf de mon expédition; je suis encore plus heureux d'avoir pu effectuer cette ascension pas un temps aussi défavorable et après avoir surtout pu contenter les nombreuses personnes qui étaient venues à Niort pour assister à mon ascension.

Après avoir prié les braves gens qui m'ont aidé à ramasser ce qui fut La Sirène, je prends à la hâte la direction de Pamproux, où j'arrive justement pour pouvoir prendre le train, et je reviens à Niort, heureux de pouvoir assister au feu de joie (spectacle que je vais voir pour la première fois). Je suis entouré par de nombreux amis improvisés qui me félicitent sur l'effet produit par mon ascension.

» Veuillez agréer, etc. Jules DURUOF, Ingénieur aéronaute, 6, rue Rochebrune, à Paris.

MELLE.

La semaine dernière, un orage éclatait sur la commune de Chef-Boutonne, arrondissement de Melle, et surprenait dans les champs la dame veuve Granier, du bourg de Javarsay. Elle s'empressa de se réfugier sous un arbre et fut presque aussitôt foudroyée.

LUÇON.

Samedi dernier, un orage a éclaté sur la ville de Luçon, vers quatre heures et demie du soir. Presque tous les atelages qui revenaient à cette heure de la foire de Luçon, sur la route de Champagné, ont été renversés ou sur la route ou dans les fossés, les chevaux étant effrayés des éclairs qu'ils avaient de face. Heureusement aucun accident de personne ne s'est produit.

Théâtre de Saumur.

SAMEDI 24 juin 1882,

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

M. BARON

Premier Comique du théâtre des Variétés,

Avec le concours de:

MM. FRANCIS, ANGÉLI, DUMESNIL, COSTE, Mlle MÉRANI, du théâtre des Variétés; Mlle D'HARVILLE, du théâtre de la Renaissance; MM. BELLOT, FUGÈRE, Mlles Marie LEROUX, Louise GÉRALD, du théâtre de la Comédie-Parisienne.

LES TROIS ÉPICIERS

Vaudeville en 3 actes, du théâtre des Variétés, par MM. Lockroy et Anicet Bourgeois.

M. BARON remplira le rôle de Lapie, qu'il a joué au théâtre des Variétés.

C'EST POUR CE SOIR!

A-propos en 1 acte, de M. W. Busnach.

M. BARON remplira le rôle de Tricoche.

MADemoiselle AGATHE

Comédie-vaudeville en 1 acte, de la Comédie-Parisienne, par M. Morel.

Intermèdes.

MONSIEUR BOUDE

Scène de la vie conjugale en 1 acte, du théâtre du Palais-Royal, par M. Delacour.

ORDRE: 1. Monsieur boude; — 2. Les Trois Épiciers; — 3. C'est pour ce soir; Intermèdes; — 4. Mlle Agathe.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Nous vous demandons, messieurs, d'approuver ces différents budgets.

Demande de M. Patry renvoyée à la Commission du budget principal.

Demande de l'Association générale d'Alsace-Lorraine, adoptée.

M. le Maire met successivement aux voix les conclusions du rapport de la Commission du budget. (A suivre.)

ANGERS.

Régates. — Dimanche prochain, 25 juin, de grandes régates seront données sur la Maine, en Reculée, par la Société nautique, avec le concours du 2^e régiment d'artillerie-pontonnières.

Il y aura quatre courses à la voile, et quatre courses à l'aviron. Courses en périssoires; jeu du Mât horizontal. Grande course military en wendeling pour les pontonniers.

CHEMIN DE FER DE CLISSON A CHOLET.

En attendant, dit l'Union bretonne, que nous soyions en mesure de faire connaître la marche des trains sur la ligne de Clisson à Cholet qui doit être livrée à l'exploitation de la Compagnie des chemins de fer de l'Etat à partir du 25 de ce mois, nous croyons devoir indiquer les diverses stations de cette ligne et les localités qu'elles desserviront:

Les stations de la ligne de Clisson à Cholet sont:

Cugand, Boussay, La Colonne, Évrunes, Saint-Christophe.

La station de La Colonne desservira Torfou et Tiffauges.

Celle d'Évrunes desservira Mortagne, Saint-Laurent et les Herbiers.

Ascension du ballon La Sirène

OPÉRÉE A NIORT LE 18 JUIN.

L'aéronaute Jules Duruof a communiqué aux journaux de Niort la lettre suivante qui contient les détails de son ascension de dimanche dernier:

Monsieur le Directeur, J'ai l'honneur de vous adresser le compte rendu de l'ascension que je viens d'exécuter à Niort, pensant que ces quelques notes pourront intéresser vos lecteurs.

A 5 heures 30 minutes, les préparatifs de mon ascension étant terminés, je profitai d'un moment de calme pour effectuer mon départ; la température était, à ce moment, de 23 degrés centigrades. Je m'élevai avec une grande force ascensionnelle, emporté vers l'est-nord-est. A 5 heures 35 minutes, je plane à 900 mètres de hauteur, par 17 degrés de chaleur; je suis beaucoup plus élevé que les nuages, qui me cachent entièrement la vue de la ville de Niort, mais je distingue toujours la terre au-dessous de moi. Dans les hautes régions, l'atmosphère est brumeuse, l'image du soleil n'apparaît nulle part; je suis à peu près la direction de la ligne du chemin de fer.

A 5 heures 40 minutes, je suis à 4,200 mètres de hauteur; le thermomètre indique 14 degrés. Sous moi, le terrain me paraît convenable pour y effectuer ma descente; j'ouvre ma soupape, car je ne veux pas faire courir trop loin les personnes qui me suivent en voiture. Je descends avec une grande rapidité, et je ne tarde pas à me trouver à 60 mètres du sol. Je juge alors de la vitesse qui m'emporte; je me dirige en plein sur de grands peupliers, et, en outre, le terrain est très-accidenté. Je me trouve entre Romans et Souigné. Je n'hésite pas à jeter quelques poignées de lest, et j'opère une nouvelle ascension.

Je ne me sens nul désir de me briser les os dans ces parages, et à 5 heures 45 minutes je suis remonté à 700 mètres de hauteur. Je distingue très-bien Saint-Maixent; à ma gauche, dans le lointain, je reconnais Lusignan dans ma direction. Je songe un moment à prolonger ma route jusque-là; mais la condensation du gaz de mon aérostat s'opère et me fait descendre naturellement.

A 5 heures 50 minutes, je suis plongé de nouveau dans les nuages que je rencontre à 450 mètres.

A 5 heures 55 minutes, je ne suis plus qu'à 200 mètres entre Salles et Pamproux.

A 6 heures, je passe sur Pamproux, à 400 mètres de hauteur.

Je change alors de direction; je suis emporté avec une vitesse vertigineuse vers le nord, et je tiens à atterrir avant les bois qui sont nombreux dans cette contrée.

A 6 heures 3 minutes, je touche terre à Vielpin, commune de Pamproux; j'arrive

la somme portée sous le n° 7 de la section des dépenses sera suffisante pour régler lesdits travaux; nous vous demandons donc l'expression de ce crédit.

Nous vous proposons de porter sous ledit n° 7 une subvention de 4,600 fr. pour la création de la Caisse des écoles, conformément à la loi sur l'obligation de l'enseignement primaire.

Nous pouvons faire face à cette dépense: 1^o au moyen des 300 fr. provenant de la somme à payer par M. Pallu pour le buffet du théâtre; 2^o par l'annulation du crédit de 4,300 fr. que nous vous demandons plus haut.

Le chiffre des dépenses supplémentaires serait donc de 36,376 fr. 26.

Total général des dépenses: 74,316 fr.

Le total des recettes étant de 67,132 fr. 66, le budget additionnel se solderait par un excédant de dépenses de 8,184 fr. 08, lequel excédant de dépenses se trouve couvert par l'excédant des recettes du budget principal de 1882 se montant à 8,203 fr. 44.

Bureau de Bienfaisance.

Les opérations de l'exercice 1881 s'élèvent en recettes à 49,509 fr. 70, et en dépenses à 48,952 fr. 32.

Différences en recettes, d'où un excédant de recettes, 557 fr. 38.

Le compte de gestion du Receveur et le compte administratif du Maire sont parfaitement réguliers; nous avons l'honneur de vous proposer de bien vouloir les approuver.

Le seul article constituant la recette est le report de 557 fr. 38 ci-dessus désigné.

La Commission administrative propose de l'employer en pain et denrées alimentaires.

Les prévisions de la Commission en recettes et en dépenses sont de 20,000 fr. 36.

Nous estimons que ces prévisions sont justifiées et nous vous proposons d'approuver les budgets du Bureau de bienfaisance.

Fabrique des Ponts.

La Fabrique des Ponts a seule présenté au Conseil son compte administratif de 1881 et son budget pour 1883 qui se solde par un déficit de 1,244 fr. 40.

Voire Commission, considérant que le budget de la Visitation ne présente aucune forme de comptabilité qui permette un contrôle sérieux, est d'avis qu'il n'y a pas lieu de prendre en considération la demande présentée par le conseil de fabrique.

Collège.

Le compte administratif de M. le Principal du Collège se solde par un déficit de 8 fr. 27; les recettes étant de 26,861 fr. 64 et les dépenses de 26,869 fr. 88, d'où un déficit de 8 fr. 27, ce compte nous a paru régulier et nous vous demandons de l'approuver.

Le budget proposé par le bureau d'administration du Collège, pour l'année 1883, est établi comme suit:

Montant des recettes prévues, 28,400 fr.; dépenses, 28,400 fr.

Dans les recettes prévues, le bureau d'administration a fixé à 20,700 fr. la subvention à fournir par la Ville pour l'exercice 1883.

Voire Commission vous propose de maintenir votre subvention au chiffre de 20,700 francs, soit 20,000 fr. de subvention fixe et 700 fr. de subvention accidentelle, et de demander à l'Etat d'accorder la création de deux nouvelles chaires, histoire naturelle et chimie; du reste, l'Etat, en donnant satisfaction à cette demande, ne ferait que remplir l'engagement pris par lui dans son décret du 4 janvier 1881.

Hospices.

Le résultat définitif de l'exercice 1881 présente un excédant de recettes de 5,600 fr. 76. Le montant des restes à recouvrer est de 4,355 fr. 79.

Il est dû, en outre, sur l'exercice 1880, 2,526 fr. 40, soit 12,482 fr. 95.

Le montant des dépenses supplémentaires présentées par les administrateurs s'élève à 44,056 fr. 55.

Nous avons remarqué, messieurs, que dans le chiffre des dépenses supplémentaires proposées par la Commission figure une somme de 4,700 fr. destinée à un achat de rentes sur l'Etat, ce qui prouve que la situation financière de cet établissement s'est améliorée depuis l'année dernière.

Les recettes prévues pour cet exercice s'élèvent à 44,508 fr. 24, d'où un excédant de recettes de 2 centimes.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 JUIN 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	81 80	81 45	Nord	2110	2085	OBLIGATIONS		
3 % amortissable	82 60	82 40	Orléans	1300	1300	Dép. de la Seine, emprunt 1857		
4 1/2 %	110 90	110 50	Ouest	800	770	Bons de liquid. Ville de Paris		
5 %	115	114 85	Compagnie parisienne du Gaz	1365	1360	Obligations communales 1879		
Obligations du Trésor	512	512	Canal de Suez	2400	2380 15	Obligat. foncières 1879 3 %		
Obligations du Trésor nouvelles	507	504	C. gén. Transatlantique	510	517 50	Est		
Bons de liq. départementaux	530	530	OBLIGATIONS.			Midi		
Banque de France	5315	5360	Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Nord		
Comptoir d'escompte	1028 75	1025	1865, 4 %			Orléans		
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1510	1590	1869, 3 %			Ouest		
Crédit de France	270	270	1871, 4 %			Paris-Lyon-Méditerranée		
Crédit mobilier	550	535	1875, 4 %			Paris-Bourbonnais		
Est	750	745	1876, 4 %			Canal de Suez		
Paris-Lyon-Méditerranée	1670	1640						
Midi	1260	1270						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers)
8	56	omnibus-mixte.
1	25	soir, omnibus-mixte.
3	32	express.
7	15	(s'arrête à Angers)
10	37	omnibus-mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	43	soir, omnibus-mixte.
12	40	express.
4	44	omnibus-mixte.
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. SENENTE, ancien greffier de justice de paix à Doué-la-Fontaine, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

Études de M^e CHAUMIER, notaire à Chinon, et de M^e MAURICE, notaire à Ligné (Indre-et-Loire).

A VENDRE

LA PROPRIÉTÉ DE LA TROCHOIRE

Commune de Couzières (Indre-et-Loire), Au confluent de la Loire et de la Vienne, route de Saumur à Chinon,

Comprenant:

- CHATEAU (15 pièces), vastes servitudes, grandes caves, bien aménagées;
- PARC de 6 hectares, parfaitement clos; bosquets, pelouses, ombrages, terrasses sur la Loire, vignes de première qualité (cru des Coteaux);
- 7 hectares de bois à proximité du château;
- 6 hectares de terres labourables et vignes en plusieurs parcelles, contiguës aux murs du parc;
- 3 hectares de prés, vallée de la Vienne.

Vue splendide, chasse, pêche, navigation de plaisance.

S'adresser à M^e CHAUMIER, notaire à Chinon, et MAURICE, notaire à Ligné (Indre-et-Loire). (326)

Études de M^e PLAIS, notaire à Château-la-Vallière, et de M^e RABOUIN, notaire à Genneteil.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

A la mairie de Villiers-au-Bouin, Le dimanche 9 juillet 1882,

UNE TRÈS-BELLE FERME

Nommée le GRAND-CIMETIÈRE,

Sise commune de Villiers-au-Bouin, près la ligne de chemin de fer de Saumur à Château-la-Vallière,

CONTENANT ENVIRON 29 HECTARES.

Belles prairies: — Terrains propres à la culture de la vigne. Pays très-giboyeux.

S'adresser auxdits M^e PLAIS et RABOUIN. (356)

Étude de M^e ROUSSE, notaire à Martigné-Briant.

VENTE PAR ADJUDICATION

Le Dimanche 25 juin 1882, il sera procédé, à midi, en l'étude et par le ministère de M. ROUSSE, à la Vente aux enchères publiques

DES BIENS IMMEUBLES

Dépendant de la succession de M^e Victoire BAFFOUÉ, en son vivant propriétaire, veuve de M. Jean SIGOGNE, demeurant au bourg et commune de Martigné-Briant.

Cette vente se fera à la requête de M. Joseph VASLIN, serrurier, demeurant à Martigné-Briant, instituée par M^e Sigogne, exécuteur testamentaire, et chargé par elle de procéder, sans le concours de qui que ce soit et de n'importe quelle manière, à la vente dont s'agit.

Les biens à vendre consistent dans:

1. Une maison, au bourg de Martigné-Briant;
2. Une closerie, nommée la Tannerie, proche le bourg de Martigné-Briant, comprenant bâtiments, cour, jardin, verger, vigne, terres labourables, prés naturels et artificiels, le tout d'une contenance d'environ 12 hectares;
3. Sept hectares 37 ares 8 centiares de terre, nommés la grande pièce de la Fregeonnière;
4. Soixante-six ares de terre, au Chardonnet;
5. Un hectare 17 ares 44 centiares de terre, aux Allets;
6. Quatorze ares 50 centiares de terre, aux Bardelles;
7. Cinq ares de pré, aux Bardelles;
8. Un hectare 33 ares de vigne, aux Arcis;
9. Trente-six ares de vigne, à la Gaubertière;
10. Treize ares de vigne, à la Gaubertière;
11. Trente-neuf ares de vigne, aux Broselles;
12. Trois ares de vigne, aux Broselles;
13. Sept ares 70 centiares de vigne, aux Pehus;
14. Quinze ares 65 centiares de vigne, aux Grénusses;
15. Douze ares de vigne, au Poil-de-Lievre;
16. Cinquante-deux ares 80 centiares de vigne, au Petit-Coteau.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. VASLIN, déjà nommé, ou à M^e ROUSSE, dépositaire des titres de propriété. (308)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE DE CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'École de Cavalerie.

Le samedi 24 juin 1882, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques, de 23 Chevaux réformés provenant de l'École de cavalerie.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (355)

Étude de M^e JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun.

A VENDRE

LA PROPRIÉTÉ DE DOUVY

Canton de Montreuil-Bellay, sur le bord de la Dive, près lignes ferrées.

BEAU MOULIN à eau pour pratiques et commerce;

MAISON DE MAÎTRE, vastes dépendances, jardin, prés et terres — 31 hectares — appartenant précédemment à M. le Prince de la Tour-d'Auvergne.

Ferme net: 3.200 fr. — Terrain pour plantation d'arbres et pépinières.

S'adresser à MM. CHATRY, BARBIN, COULON et PELLETER, à Loudun, ou audit M^e CHICOTEAU. (320)

MAISON A LOUER

A VARRAINS.

Salon, salle à manger, cuisine au rez-de-chaussée, six pièces au premier étage;

Greuiers, écurie, remise, hangars, basse-cour, cour et jardin de rapport. — Prix: 550 francs.

S'adresser au capitaine Dor, à Varrains. (357)

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT

Rue du Temple, 12.

S'adresser au Bazar des Familles.

A VENDRE

D'OCCASION

Un OMNIBUS presque neuf, faisant BREAK.

S'adresser au bureau du journal.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre.

On demande UNE DEMOISELLE pour le rayon de mercerie.

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse-dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

Étude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION DES IMMEUBLES

En l'étude et par le ministère de M^e AUBOYER,

Les samedi 1^{er} juillet, dimanche 2 juillet et dimanche 9 juillet, à midi,

De la succession de M. Florent CHAUVET, de Varrains.

Samedi 1^{er} juillet.

Adjudication de propriétés communes de Longué et de Blou.

La maison de maître de l'Ormeau, sur Longué, avec servitudes et jardin, contenant 61 ares 40 centiares; mise à prix. 10.000

La ferme des Réserves, exploitée par Pierre Cailleau (contenance 7 h. 25 a. 70 c.); mise à prix. 21.500

La ferme des Souvenets-de-l'Ormeau, exploitée par Joseph Cailleau (contenance 14 h. 37 a. 20 c.); mise à prix. 37.800

La ferme de la Maison-Neuve, exploitée par Sourdeau (contenance 7 h. 77 a. 20 c.); mise à prix. 18.200

La ferme de la Bouillarderie, exploitée par Delarue (contenance 8 h. 45 a. 50 c.); mise à prix. 22.000

La ferme de la Hallerie, exploitée par Ezéchiel (contenance 7 h. 14 a.); mise à prix. 10.300

Dimanche 2 juillet.

Adjudication de propriétés à Varrains, Souzay et Dampierre.

Maison d'habitation, jardins enclos, servitudes, à Varrains, rue des Rogelins (contenance 2 h. 73 a. 25 c.); mise à prix. 35.000

Le clos des Rogelins (contenance 32 a. 14 c.); mise à prix. 3.000

6 ares 35 centiares de terre, près la station de Varrains; mise à prix. 300

13 ares 49 centiares de pré, à la Grande-Ruette; mise à prix. 300

13 ares 21 centiares de pré, au Grand-Maraix; mise à prix. 500

5 ares 96 centiares de pré, à la Petite-Ruette; mise à prix. 250

15 ares 70 centiares de vigne et terre, à Lumois; mise à prix. 700

Tous ces immeubles sont situés commune de Varrains.

6 ares 80 centiares de bois taillis, aux Ecras; mise à prix. 100

6 ares de bois, au même canton; mise à prix. 120

5 ares 50 centiares de bois, au Clos-Foraine; mise à prix. 60

5 ares 63 centiares de bois, au même lieu; mise à prix. 60

8 ares 99 centiares de taillis et sapins, à la Pouillouse; mise à prix. 140

8 ares 98 centiares de taillis, aux Champs-Girard; mise à prix. 150

3 ares 21 centiares de taillis, au Clos-Morton; mise à prix. 30

10 ares 33 centiares de taillis, au même lieu; mise à prix. 150

Ces deux parcelles sont sur la commune de Souzay.

Dimanche 9 juillet.

Adjudication de propriétés communes de la Breille et de Villeberrier.

LA BREILLE.

Sapinière au Chardonnet ou les Champs-Blancs (contenance 1 h. 5 a. 85 c.); mise à prix. 4.000

55 ares 10 centiares de taillis, aux Grands-Champs-de-la-Baraudière; mise à prix. 400

55 ares de bois, au Grand-Chemin-de-la-Baraudière; mise à prix. 4.000

79 ares de bois taillis, à la Coutière; mise à prix. 4.000

96 ares de taillis et jeunes sapins, à la Pitière ou le Guédon; mise à prix. 4.000

55 ares de bois taillis et sapins, à la Pitière; mise à prix. 4.000

22 ares, aux Clos; mise à prix. 4.000

VILLEBERRIER.

La ferme des Pâtureaux, contenant 17 hectares 9 ares 70 centiares; mise à prix. 80.000

Total des mises à prix. 245.000

Pour plus de renseignements, voir les placards affichés.

S'adresser: à M^e AUBOYER, notaire à Saumur; à M. ALEXANDRE CARRET, propriétaire à Varrains; et à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (338)

A VENDRE

UNE

FAUCHEUSE-MOISSONNEUSE

Fonctionnant très-bien.

S'adresser à A. YVON fils, rue du Chardonnet, à Saumur. (315)

A CÉDER

BON MATÉRIEL

Pour la fabrication des ongles et des macarons.

S'adresser à M^e PERRONNET, notaire à Saumur, 15.

Saumur, imprimerie P. GODET.

PALAIS

DES MARCHANDS

Rue Baudrière - Angers.

FABRIQUE de SOMMIERS ÉLASTIQUES GARANTIS

Matelas - Lits de plume - Oreillers - Traversins - Edredons - etc.

LITS CANAPÉS - DORMEUSES - ETC.

MILLE DOUZAINES DE CHAISES A CHOISIR

Infiniment meilleur marché que dans les spécialités.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le